

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE S.E. M. PAUL KAGAMÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, SUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION [ASSEMBLY/AU/DEC.635(XXVIII)]

Doc. Assembly/AU/2(XXIX)

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** du rapport de S.E M. Paul Kagamé relatif à la mise en œuvre de la décision sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine;
2. **PREND NOTE** des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de la décision sur la réforme institutionnelle et **DEMANDE** que la décision soit mise en œuvre selon le calendrier et les étapes indiqués dans le rapport intérimaire ;
3. **FÉLICITE** le Président de la Commission de l'Union africaine pour les mesures qu'il a prises pour mettre en place l'Unité de mise en œuvre de la réforme au sein de son Bureau, et **DEMANDE** que l'Unité soit opérationnelle le plus rapidement possible ;
4. **RÉITÈRE** que le processus de mise en œuvre intègre les propositions et les suggestions faites et acceptées par les États membres;
5. **SE FÉLICITE** du travail de supervision de la mise en œuvre du processus de réforme institutionnelle fait par le Président Paul Kagamé, le Président Alpha Condé et le Président Idris Déby